Club Subaquatique Islois

Club affilié à la FFESSM, agréé Jeunesse et Sports
La Cigalette – 84 800 Isle sur Sorgue
Tél. 04 90 38 90 38
www.csiplongee.net
csiplongee@laposte.net

Prêt de matériel – saison 2009-2010

Le club possède un compresseur de 23 m^3/h, des scaphandres complets pour plonger à l'air ou aux mélanges suroxygénés (Nitrox).

Tout ce matériel est à la disposition des membres du CSI pour les entraînements piscine et les sorties mer organisées par le club, sous certaines conditions (voir ci après).

Ce matériel est un bien commun à tous les membres du club, il est fragile et onéreux, alors prenons en soin.

Le Conseil d'Administration du CSI a entériné la décision de ne pas autoriser l'emprunt de matériel pour les sorties hors club.

Les bouteilles personnelles inscrites au registre et conformes à la réglementation en vigueur peuvent être gonflées gratuitement au club.

Attention : Seules les personnes habilitées peuvent utiliser le compresseur. (liste au local)

Modalités d'emprunt de matériel pour une sortie club

- Pour une sortie du samedi ou du dimanche, le matériel s'emprunte le vendredi soir, avant ou après l'entraînement (auquel il est souhaitable de participer).

- Le matériel emprunté est sous la responsabilité de l'emprunteur et doit être ramené impérativement au local correctement rincé le soir même de la sortie (sauf avis contraire).
Les frais de location sont à régler à l'organisateur, en même temps que les plongées.

- Le suivi des emprunts est fait sur des cahiers. Au moment de l'emprunt et au retour du matériel, il vous est demandé de compléter les registres d'emprunt (air et/ou nitrox).

Participation aux frais

Voir Tarifs 2009-2010

Charte de l'emprunteur *

Je, soussigné, , reconnais avoir pris connaissance des modalités d'emprunt du matériel de plongée du CSI.

Date et signature

* Cette charte datée et signée doit être remise au responsable matériel, au plus tard, le jour du premier emprunt.